

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 5 août 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. RÉJEAN BOUCHARD, maire

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. En l'absence du maire, M. Dominique Côté, maire-suppléant, présidera la séance qu'il déclare ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

229.08.13

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 2 JUILLET 2013

230.08.13

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 2 juillet 2013.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 2 juillet 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 8 JUILLET 2013

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 8 juillet 2013.

231.08.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 8 juillet 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement pour la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçue le 17 juillet 2013. Elle nous avise que la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a annoncé la mise en place du Programme de développement régional et forestier qui remplacera le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II. Ils ne pourront donc pas donner suite aux projets déposés dans le cadre de ce dernier pour le moment et nous communiquerons l'information dès qu'ils connaîtront les modalités du nouveau programme.

- Une lettre en copie conforme de Guy Ouellet, directeur général à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, adressée à monsieur Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, reçue le 17 juillet 2013. La Régie des matières résiduelles informe les membres de l'Association du Lac Bellevue qu'elle a mandaté l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour effectuer un inventaire archéologique sur le TPI d'Hébertville-Station dans le cadre du projet de LET et faisant suite aux demandes citoyennes adressées lors des audiences publiques du BAPE.

- Une lettre Sébastien Léonard, directeur général de Projets Citoyens Québec, reçue le 26 juillet 2013. Suite à notre volonté de se doter de moyens permettant la lutte contre le gaspillage de l'eau potable, celui-ci nous offre les services de Projets Citoyens Québec dont il est le directeur général et nous propose une rencontre sous peu.

- Une lettre de Tommy Tremblay, coordonnateur pour Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, reçue le 30 juillet 2013. Il nous présente le bilan de la mise en œuvre et du suivi 2012-2013 du plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean. Ce document est disponible au bureau municipal pour consultation.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE
DU 2 JUILLET 2013 AU 2 AOÛT 2013**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU
CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	78 011.00 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	47 144.57

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	94 610.00
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	92 657.51

232.08.13

Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 2 juillet 2013 au 2 août 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 12858 à 12877; 12900 à 12912; 12914 à 12940; 12942; 12943; ainsi que 1315 et 1317; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier adjoint, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2013

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE POUR LA CLAUSE 75%
- 25% AVEC LES TRANSPORTEURS EN VRAC**

233.08.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement du protocole avec les transporteurs en vrac du Lac-Saint-Jean Est visant à inclure une clause 75% - 25% dans nos choix municipaux s'adressant aux entreprises qui soumissionnent pour des travaux municipaux.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec l'organisme de courtage Les Transporteurs en Vrac et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

8.- GESTION DU PROTOCOLE AVEC L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno exécute des travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité réquisitionne des camions pour lesdits travaux chez Transporteurs en Vrac, organisme de courtage légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et Les Transporteurs en Vrac Lac-Saint-Jean sont liés par une entente de transport pour le surplus de capacité de ses travaux en régie;

234.08.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'appliquer intégralement le règlement 269 alinéa 4 du Code municipal concernant les conflits d'intérêt directs et indirects afin d'assurer une meilleure transparence et de demander la même application à Les Transporteurs en Vrac Lac-Saint-Jean en regard de leur code d'éthique et de déontologie. Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

235.08.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2013. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- NON AU TRANSPORT DE DÉCHETS HAUTEMENT RADIOACTIFS LIQUIDES

Ce dossier est remis pour obtenir des informations complémentaires.

11.- APPUI À LA DÉMARCHE MENANT À LA RECONNAISSANCE DU FJORD DU SAGUENAY AU PATRIMOINE MONDIAL L'UNESCO

CONSIDÉRANT qu'un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en terme notamment d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT que d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

CONSIDÉRANT que les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en matière d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

CONSIDÉRANT que le comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial », créé en 2010, a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT que le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de Charlevoix et des Communautés innues (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay...);

CONSIDÉRANT que le comité détient l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues, des régions concernées;

CONSIDÉRANT que, préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

POUR CES MOTIFS,

236.08.13

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement :

D'APPUYER le comité de promotion « Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante.

12.- AUTORISATION POUR OFFRE D'EMPLOI D'UN CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - POSTE CADRE

237.08.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mandater les Ressources humaines pour procéder à l'embauche d'un contremaître aux travaux publics, soit un technicien ou d'une technicienne en génie civil. Il est entendu qu'il s'agit d'un poste cadre. Cette résolution est adoptée séance tenante.

13.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN. RE: PARTIE DU LOT 4 467 644

CONSIDÉRANT la construction de notre garage municipal dans un secteur difficile d'accès;

CONSIDÉRANT que monsieur Rosaire Beaumont, propriétaire du lot 4 467 644 (5 063 921), nous offre une parcelle de ce terrain pour faciliter l'accès à notre garage municipal;

238.08.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain à M. Rosaire Beaumont, d'une superficie d'environ 32 500 pieds² et désigné comme étant une partie du lot 4 467 644 (ou 5 063 921), au montant de 16 250 \$, plus les taxes si applicables, aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature
- les frais légaux seront à la charge de l'acheteur
- acceptation de la description technique préparée par Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

14.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 4 723 436 (#8)

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce terrain a été fixé à 65 000 \$, taxes en sus, par la résolution 168.05.13;

239.08.13

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de refuser la vente d'un terrain à M. Marc-Olivier Labbé et Mme Gabrielle Boivin, désigné comme étant le lot 4 723 436, au montant de 65 000.00 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu d'offrir à nos clients de racheter le terrain dont ils sont propriétaires et désigné comme étant le lot 4 723 432 (13), au prix payé par ces derniers quitte à défrayer la différence pour le terrain convoité. La présente résolution est adoptée séance tenante.

15.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 427 (#21)

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance précédente, le Conseil municipal a déjà refusé une offre d'achat du même montant pour ce terrain;

240.08.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de refuser la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 4 723 427, au montant de 32 000.00 \$, taxes en sus. La présente résolution est adoptée séance tenante.

16.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

M. Fernand Bouchard informe les membres du Conseil que nous effectuerons des travaux en régie au le pont du rang 6 ouest pour un montant approximatif de 50 000 \$, des réparations au rang 3 ouest pour environ 25 000 \$ et dans les rangs 5 et 6 ouest pour environ 20 000 \$.

B) LOISIRS ET CULTURE

Il est mentionné que le critérium de vélos annuel se tiendra dans les rues de Saint-Bruno mercredi le 14 août prochain. Les cyclismes emprunteront les rues Jauvin, Quatre-H, Napoléon et l'avenue de la Coopérative. De plus, jeudi le 15 août, de 13 heures à 16 heures, il y aura le tournage de l'émission « Ma vie au Saguenay-Lac-Saint-Jean » par TVA. Il y aura dégustation de la tourtière et de la tarte aux bleuets de Saint-Bruno sur le parvis de l'église à 13 heures suivi d'une visite de deux commerces de la municipalité. Les membres du Conseil sont invités à assister aux deux événements et plus particulièrement à la dégustation du jeudi.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Motion de félicitations aux pompiers de la Caserne 23

Sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux pompiers de la Caserne 23 de Saint-Bruno pour leur victoire à la 27^e édition de la compétition provinciale des pompiers du Québec qui se déroulait à Louiseville et ce, pour une troisième année consécutive. Le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno vous souhaite la meilleure des chances pour l'an prochain à Havre St-Pierre. Cette résolution est adoptée séance tenante.

D) URBANISME

Aucun rapport.

17.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun sujet.

18.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

242.08.13 Suite à la plainte d'une citoyenne présente à la séance du Conseil et sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est convenu unanimement d'aviser les contrôleurs routiers et la Sûreté du Québec concernant le transport lourd et la vitesse sur l'avenue Saint-Alphonse en plus de l'arrêt obligatoire au coin de la rue Larouche qui n'est pas respecté.

19.- LEVÉE DE LA SÉANCE

243.08.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:00 HEURES

LE MAIRE-SUPPLÉANT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. DOMINIQUE CÔTÉ

GILLES BOUDREAULT